

**ASSOCIATION LES PANIERS MARSEILLAIS  
CONTRAT D'ENGAGEMENT « FLEURS »  
SAISON mai-septembre 2015**

Entre l'adhérent des Paniers Marseillais et Olivier et Lydia COINCE, « Fleurs de pays du Verdon »

Nous soussignés Lydia et Olivier COINCE, producteurs de fleurs en Agriculture Biologique ( Organisme certificateur : ecocert licence n°116171/12p)

N° Siret 493 983 829 00026

Sis Plaine de Gourbillane 04500 ROUMOULES

- Nous engageons à fournir régulièrement, selon la formule choisie, les bouquets de fleurs cultivés par nos soins, au prix de 9,83 € le bouquet, au signataire de ce contrat.
- Nous engageons à respecter la Charte de l'Association « Les Paniers Marseillais »

Je soussigné(e),

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Tel ..... e-mail.....

Nom du Panier .....

M'engage à prendre :

♦ **1 contrat de 5 mois**, de mai à septembre 2015 avec 5 bouquets de fleurs pour un montant de 5\*9,83 soit 49,17 euros €

j'établis un chèque de 49,17 euros

Chèque libellé à l'ordre de « fleurs de pays du Verdon »

En cas d'oubli de ma part, le bouquet ne pourra ni être remboursé ni être remplacé

La livraison aura lieu à Marseille en moyenne une fois par mois. J'en serai averti(e) par le référent « Fleurs » de mon Panier .

Marseille le .....

Signature de l'adhérent

signature des producteurs

